Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260917-ADEL2026_16-DE

République française

CCAS
B.P. 1
Place Joseph Le Clanche
56400 LE BONO

CCAS de LE BONO

Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration du CCAS de Le Bono du 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre, le conseil d'administration du CCAS dûment convoqué par courrier du 11 septembre 2026, s'est réuni à 18h30, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Mickaël LE MOUROUX, Président du CCAS.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX – Mme Salomé TOITOT – M. François GRIMAULT – Mme Catherine GAYDAN – Mme Sabine CAMENEN – M. Rodolphe LE MORILLON – M. Jean-Marie GUILBERT – Mme Liliane MAHEO – Mme Angélique CADORET
Absente excusée et pouvoir : Mme Marie-Hélène LE GOLVAN (Pouvoir à M. Rodolphe LE MORILLON)
Absente non excusée : Mme Sophie MOCQUET
Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Procuration : 1
Votants : 10

Secrétaire de séance : Christine LE GUILLOUX, présente au titre du service

DÉLIBÉRATION N°2026/16

Budget CCAS – Décision modificative n° 1

Section de Fonctionnement			
Recettes			
Articles	BP 2026	DM N°1	Nouveau Total
002 Résultat de fonctionnement reporté	16 465,33 €	-0.80 €	16 464,53 €
752 Revenus des immeubles	23 234,67 €	0,80 €	23 235,47 €
	Total section avant DM°1	*84 000,00 €*	
	Total section après DM°1	*84 000, 00 €*	

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget principal primitif 2026 adopté par délibération du 27 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve la décision modificative n° 1 pour le budget du CCAS,
- autorise le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

Le 17 septembre 2026

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS

M. Mickaël LE MOUROUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE LE BONO 56400

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260917-ADEL2026_16-DE

